

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IDEP
DU 20 DECEMBRE 2016
PROCES-VERBAL

Présents : 11

Collège employeur : 5

GMI	S. LAFAIX
SCOP	N. JAMMES
SNCD	N. PHAN PLACE
UNIC	R. ANELOT
CSNP	Ph. BOSSEBOEUF

Collège salarié : 6

CFE CGC/IP	Ph. DERKAOUI
F3C CFDT	A. BLIDI / D. LETAILLEUR
FC CFTC	A. MARTZ
FILPAC CGT	R. LECOMTE
FO Fed. Livre	M. BARRE

Absents excusés : 1

Collège employeur : 1

FESPA France	M. FERHAT
--------------	-----------

Collège salarié : 0

Invités assistant à la réunion :

- D. KHALDI, Secrétaire,
- E. MOUCHARD, Responsable administrative et financière,
- B. TRICHOT, Directeur.

En 2015, la production française d'imprimés a perdu 4%. Cette tendance baissière s'est poursuivie durant le premier semestre 2016.

Tous les marchés ne sont pas égaux face cette contraction. Les périodiques souffrent particulièrement de la baisse des investissements publicitaires, des coûts de distributions, de la concurrence des imprimeurs de presse. En revanche, les imprimés publicitaires et les catalogues affichent une baisse moins prononcée, et si leur efficacité est reconnue, leurs modalités sont néanmoins repensées : rationalisés, plus ciblés, relookés...

Le marché du livre se distingue par son dynamisme, porté par la bonne tenue des ventes et le goût jamais démenti des français pour la lecture, la production a cependant diminué de 1%. L'heure est à la rationalisation avec des tirages ajustés et des réassorts rapides. Une tendance qui pourrait d'ailleurs favoriser l'impression de proximité.

Les mutations du secteur invitent les imprimeurs à se diversifier : gestion de base de données, e-commerce, personnalisation, électronique imprimée, design et ennoblissement... pour conquérir de nouveaux marchés ou fidéliser les clients.

4. Présentation de Florence BERTHELO (Chargée de mission Emploi et transition professionnelle) : point sur l'évolution de la Bourse de l'emploi et de l'outil Pro Connexion

B. TRICHOT accueille Mme Florence BERTHELOT, en charge de l'animation et du suivi de la bourse de l'emploi Pro Connexion.

F. BERTHELOT fait un point d'étape de la bourse (présentation vidéo projetée dont une version papier est remise en séance à chaque participant).

Depuis le 1^{er} septembre 2014, 304 et 274 contacts téléphoniques qualifiés ont été réalisés auprès des entreprises de des Industries graphiques (190) et de l'Inter secteur Papier Carton (114).

221 offres ont été publiées et 200 profils inscrits. Au final, 36 offres ont pu être pourvues via Pro Connexion.

La première phase de mise en œuvre de l'outil a permis d'inventorier les développements nécessaires pour optimiser l'offre de service. Nous enregistrons cependant des retards dans l'exécution de ces développements qui pénalisent le déploiement de Pro Connexion au sein de nouveaux bassins d'emplois (région Ile de France, Auvergne Rhône Alpes).

5. Axes de développement 2017

B. TRICHOT présente le document remis en séance relatif aux évolutions de l'IDEP envisagées en 2017. Ces axes de développement sont motivés par différents événements ou constats qui engagent un repositionnement : accord de branche du 30/10/2015 qui impose des services à forte valeur ajoutée, maillage du service de proximité insuffisant, conditions de mise à dispositions de personnel au profit de l'IDEP qui atteignent leurs limites, ...

En synthèse, il ressort du plan d'action, les grands axes suivants :

- Distinguer plus fortement les rôles de l'EGD CGM et de l'IDEP, et assurer à chaque association les moyens propres (financiers, techniques, personnels) à l'accomplissement de leurs missions respectives.
- Développer la surface des cofinancements. Distinguer Ingénierie fondamentale (veille, conception, suivi) et ingénierie appliquée (coordination, suivi de conformité, consolidation).
- Renforcer l'accompagnement stratégique de l'IDEP : diagnostics Ressources humaines. E. Bouteneigre (100%) et M. N'Diaye (50%) mis à disposition de l'IDEP pour réaliser les diagnostics. Objectifs : 50 diag. /an.
- Soutenir le développement de l'apprentissage dans les Industries graphiques : développement de la TA, animation des CFA... Une chargée de mission dédiée (C. Mantôt), 3/5 temps.
- Assurer la veille économique et financière : analyse des grands marchés des IG, élaboration de solutions entreprises...

- Assurer la veille technologique : édition de guides techniques, partenariats avec centres techniques/formation pour diffusion de notes techniques... Conférence annuelle.
- Elaborer le centre de l'ingénierie pédagogique et de la certification de branche (compétences, CQP,...). Accompagner le développement des normes et labels au profit de la branche.
- Engager le pilotage de la RSE dans la branche.

A l'issue de cette présentation et des différents échanges,

- *A l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration donnent un avis favorable à la mise en œuvre du plan de développement.*

6. Contrôle budgétaire à fin novembre 2016 et proposition de budget 2017

E. MOUCHARD procède à la lecture des principaux postes qui méritent un commentaire (document remis en séance) ainsi qu'à la lecture de la proposition du budget 2017. A fin novembre 2016, le taux de réalisation doit être proche de 91.67%.

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 963 417 €, soit 89.54 % du budget et se décomposent comme suit :

« Développement de l'apprentissage et des métiers » : 321 750 € soit 91.67% du budget.

« Soutien service de proximité » : 641 667 € soit 91.67 % du budget.

Les produits sont conformes aux prévisions budgétaires.

Pour l'année 2017, les ressources « Développement de l'apprentissage et des métiers » ainsi que celles relatives au «soutien service de proximité» sont identiques à celles indiquées dans le budget 2016.

Charges d'exploitation

Le total des charges s'affiche pour 856 916 €, soit 79.64 % du budget et se décompose comme suit :

« Salaires » : 142 630 € soit 77.10% du budget correspondant aux rémunérations des différents collaborateurs de l'Institut. Ce poste budgétaire est en deçà du budget compte tenu du départ et de l'absence de deux salariés.

La présentation préalable des Axes de développement pour l'exercice 2017 par Bernard TRICHOT fait apparaître une stratégie de développement qui nécessite une révision du poste « Salaires » à la hausse. Aussi le budget est porté à 235 000 €.

Le budget intègre dorénavant deux collaboratrices (la Chargée d'études et la Chargée de mission Emploi et Transition professionnelle) valorisées auparavant sur le Fonds de Développement.

« Charges patronales » : 69 980 € dont 3 029 € relatifs à la formation professionnelle. Ce poste budgétaire présente une économie conséquente liée à une sous-utilisation du budget formation professionnelle et du poste « Salaires ». Pour l'exercice 2017, le budget est affiché à 133 800 €.

« Frais de déplacements et missions » : 79 997 € engagés dans le cadre des différents salons, des réunions « apprentissage » et des différentes actions conduites dans le cadre du développement de l'IDEP. Pour l'année 2017, la proposition budgétaire est revue à la hausse du fait de l'intégration de nouveaux collaborateurs. Le montant est porté à 110 000 €.

« Frais de communication » : 80 671 € (Salons et journées d'information, documentation et supports d'information, site internet...). Cette charge est légèrement au-dessus du budget car l'absence de la chargée de communication engendre un coût d'accompagnement non budgété. Le budget 2017 prend en considération cet impact et s'affiche à 105 500 €.

« Frais d'impression administrative » : 420 € (papier en-tête, cartes de visite). Cette dépense est sous-utilisée. Aussi à la lecture des réalisations 2016, le budget 2017 est porté à la baisse avec 2 000€.

« Charges informatiques » : 4 535 € dont 3 404 € correspondant à la maintenance des logiciels informatiques. Ce poste est conforme au budget. Le budget 2017 est de 8 000 €.

« Charges liées aux locaux - siège » : 7 865 € relatifs à l'entretien des locaux et la location de salle. Les réalisations sont conformes au budget ainsi le budget 2017 est reconduit à 10 000 €.

« Honoraires, autres prestataires » : 7 281 € soit 69.34% du budget. Ces charges intègrent les honoraires du CAC pour un montant de 6 868 €. Une économie budgétaire sera réalisée car les charges relatives aux honoraires de conseils ne seront pas sollicitées d'ici la fin de l'exercice. Toutefois le budget 2017 est maintenu avec un montant de 10 500 €.

« Autres charges » : 20 004 € soit 76.35% du budget. Cette ligne budgétaire se trouve en sous réalisation due à un resserrement des dépenses de fournitures de bureau, des frais d'affranchissement et de documentation. Par contre pour l'année 2017 ce poste est légèrement revu à la hausse du fait d'une augmentation prévisionnelle sur les charges de documentation. Le budget s'affiche pour un montant de 28 200 €.

« Charges des régions » : 37 867 €. Elles intègrent, entre autres, les loyers et charges locatives de l'ensemble des baux commerciaux pris en charge par l'IDEP. Ce poste budgétaire est conforme. La proposition de budget pour 2017 est revu à la baisse du fait du transfert de certains baux (Bretagne et Nouvelle Aquitaine) sur l'AGEFOS PME - CGM. Le budget est porté à 35 500 €.

« Dotations aux amortissements » 6 417 €. Ce poste de dépenses est constitué de l'amortissement d'un véhicule et du serveur informatique. Le budget pour l'année 2017 est de 12 000€.

« Produits et charges financières » : 0 €. Pour l'année 2017, le budget est de – 9 500 €.

« Charges refacturées par l'AGEFOS PME-CGM » : 362 227 € correspondant à la mise à disposition de personnel de l'EGD au profit de l'IDEP dans le cadre de la convention de partenariat pour l'exercice 2016 ainsi que la refacturation du loyer. Le budget 2017 est affiché pour un montant de 355 000 €.

« Frais engagés dans le cadre d'études IDEP » : 37 023 €. Le budget 2017 est porté à 40 000 €.

« Suivi outil e-Cographic » : 0 €, Ce poste fait apparaître :

- d'une part, les prestations facturées aux organismes CQP, pour 10 000 €, représentant les droits d'utilisation de l'outil,
- et d'autre part, les frais d'hébergement de l'outil (-4 501 €) et la dotation de provision pour ressources non utilisées (5 499 €).

Le résultat du budget de fonctionnement à fin novembre 2016 présente un excédent de 106 501 €.

Le résultat du budget 2017 est quant à lui à l'équilibre.

« Frais engagés dans le cadre du projet associatif » : 210 655 € (Drupa, digital Learning, RDV IDEP...).

Le résultat à fin novembre 2016 fait apparaître un déficit de 104 154 €.

7. Développement de l'apprentissage dans les industries graphiques :

- Proposition de conventions de partenariats,

B. TRICHOT rappelle qu'à ce jour, les différentes formes de partenariats avec les CFA des IG sont réunies dans une seule convention portée par l'IDEP, pour partie par délégation de l'AGEFOS PME - CGM.

Tenant compte des nouvelles missions des OPCA en matière d'apprentissage, il apparaît utile de concevoir un partenariat avec les CFA qui distingue le financement du fonctionnement des sections apprentissage d'une part, et

l'adhésion au réseau de promotion de l'apprentissage d'autre part. Cette partition serait gage d'une plus grande clarté dans la compréhension des rôles, des engagements et des obligations de chacun.

Le document remis en séance compare la convention de partenariat en vigueur, avec les propositions de « Convention du développement de la qualité de l'apprentissage dans les industries graphiques » et « Convention d'adhésion à un réseau de promotion de l'apprentissage dans les secteurs de la Communication graphique ». Ces deux conventions sont portées par l'IDEP.

Après en avoir débattu,

- *A l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration donnent un avis favorable à la mise en œuvre des conventions de partenariats avec les CFA IG.*

- Proposition de subventions au titre de financement des sections d'apprentis

B. TRICHOT fait lecture du document remis en séance relatif à l'attribution de subventions de base aux CFA des Industries graphiques, dans le cadre de la requalification des fonds de la professionnalisation et des conventions de partenariat pour le développement d'une offre de formation par apprentissage de qualité. Ces allocations ont été validées par la SPP CGM.

AFI / Mont-St-Aignan :	165 000 €
AFIIG / Nantes :	165 000 €
Gobelins Ecole de l'Image / Paris :	90 000 €
CARTIF / Tours :	90 000 €
CIFOP / Angoulême :	90 000 €
CFA EN 84 / Carpentras :	30 000 €
UFA L. De Vinci / Marseille :	60 000 €
SEPR / Lyon :	90 000 €
CFA Académie Toulouse :	90 000 €
AGEFPI / Grenoble :	70 000 €
CFA Gutenberg / Illkirch-G. :	50 000 €
CFA Le Vigean / Eysines :	50 000 €
UFA Baggio / Lille :	40 000 €
CFA La Noue / Longvic :	40 000 €
CFA EPDM / Thionville :	15 000 €
CFA La Fayette / Clermont-Fd. :	15 000 €
Passeport Forma / Nœux-les-Mines :	15 000 €
CFA IRFMA / Rivesaltes :	15 000 €
Total :	1 180 000 €
Subventions complémentaires :	141 500 €
Soutien Développement et promotion :	210 000 €
Total soutien apprentissage :	1 531 500 €

Ces propositions reprennent à l'identique les subventions de base allouées en 2015.

Après en avoir débattu,

- *A l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration donnent un avis favorable à l'attribution de subventions d'aide au fonctionnement des CFA IG et au développement de l'apprentissage tel que présenté.*

- Projet de formation pour les formateurs des CFA industries graphiques

B. TRICHOT fait lecture de la note adressée avec la convocation, et rappel que les référentiels de Bac Pro (RPIO) et BTS (ERPC) nécessitent la maîtrise de nouvelles compétences par les équipes pédagogiques (technologie multicanal, nouveaux procédés numériques d'impression, de finition et de routage).

Les besoins de formation ont été identifiés par les CFA lors de la réunion du réseau en juillet 2015, et un programme a été conçu en collaboration avec M. DESPREZ (Inspecteur général EN, en charge du secteur IG).

L'IDEP est sollicité pour participer au financement de ce programme de formation destiné aux enseignants BAC et BTS au sein des CFA.

La durée du parcours de formation est estimée entre 16 et 20 jours. Par domaine d'expertise, les CFA sont producteurs d'une partie du programme.

Le budget total est estimé à 60 000 € (40 k€ FP, 20 k€ FA).

Après en avoir débattu,

- *A l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration donnent un avis favorable à une participation financière au programme de formation des enseignants BAC et BTS des CFA, à hauteur de 60 000 € (financement Fonds réservés développement de l'apprentissage).*

8. Convention de financement dans le cadre du soutien aux dispositifs dédiés aux demandeurs d'emplois

B. TRICHOT fait une lecture commentée du projet de convention relative au versement de subvention dans le cadre du soutien aux dispositifs mis en œuvre pour les demandeurs d'emploi. En effet, dans le cadre des missions de l'IDEP de soutien au développement de l'emploi et des compétences dans les secteurs de la communication graphique, notamment par l'innovation pédagogique et l'accompagnement des demandeurs d'emploi, les organismes Amigraf et Mediagraf déploient depuis plusieurs décennies, et en étroite collaboration avec la branche, une expertise sur l'ensemble des métiers de la chaîne.

Confrontés à des mutations technologiques qui impactent les activités, les organisations et les métiers, l'IDEP et les organismes constatent la nécessité de mener une action volontariste en matière d'accompagnement des compétences, tant pour favoriser l'insertion que pour éviter l'exclusion sociale des personnes occupant des métiers en profonde mutation.

Dans ce contexte, il est proposé la mise en œuvre de convention visant à soutenir les activités des deux organismes en faveur des personnes travaillant ou souhaitant travailler dans le secteur des industries graphiques.

La subvention allouée à Amigraf s'élève à 150 k€ pour les années 2017 et 2018 (75 k€/an). La subvention allouée à Médiagraf s'élève à 250 k€ pour les années 2017 et 2018 (125 k€/an).

Le versement des subventions est soumis à la production d'un compte-rendu financier relatif aux objectifs, ainsi que la présentation des comptes annuels validés par les conseils d'administration.

Après en avoir débattu,

- *A l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration donnent un avis favorable au projet de conventions de subvention aux organismes dans le cadre du soutien aux demandeurs d'emploi (financement Projet associatif).*

9. Création et certifications dans les métiers de la reliure industrielle

B. TRICHOT fait une lecture de la note adressée avec la convocation, précisant que la création de certifications dans les métiers de la reliure industrielle s'inscrit dans le prolongement d'une étude d'opportunité sur la création d'un cluster du livre en France.

Tenant compte de l'absence de CQP sur les métiers de la reliure industrielle, la CPNEFP de l'Imprimerie propose au cabinet Novabilis d'étudier la faisabilité de création de certifications professionnelles pour les métiers suivants :

- Conducteur de couseuse,
- Conducteur de couverturière,

- Conducteur de chaîne de reliure.

La mission inclut : analyse de l'existant, description des activités et des compétences, définition des modalités et des outils d'évaluation, procédure VAE et référencement RBCP.

Le budget pour cette étude est à 36 500 €.

B. TRICHOT précise que la CPNEFP IG réunie le 11 mai 2016 a donné un avis favorable à la mise en œuvre de cette action selon les informations présentées ce jour.

Après en avoir débattu,

- *A l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration donnent un avis favorable au financement de cette action pour 36 500 € (financement budget Étude).*

10. Participation de l'IDEP au Conseil d'Administration de PAGORA

B. TRICHOT fait lecture du courriel adressé par M. Naceur BELGACEM (Directeur INP-Pagora / École internationale du papier, de la communication imprimée et des biomatériaux) relatif à la gouvernance de l'école, dont le conseil est composé de 40 membres (professeurs, personnels administratifs..., étudiants, apprentis, personnalités extérieures qualifiées).

Le renouvellement de cette instance fait apparaître que l'AFOPRIG est membre sortant du fait de sa disparition. La direction de l'école propose que l'IDEP devienne membre de droit au sein de ce conseil.

Après en avoir débattu,

- *Les membres du Conseil d'Administration ne souhaitent pas donner une suite favorable à cette proposition, compte tenu de la convention de partenariat entre IDEP et AGEFOS PME, et l'impossibilité d'exercer une fonction d'administrateur dans un établissement de financement de la formation et simultanément dans un organisme de formation.*

11. Calendrier paritaire

B. TRICHOT présente le calendrier des réunions paritaires pour l'exercice 2017. Ce point n'appelle pas de commentaire.

12. Informations et questions diverses

Parrainage d'un concours pour les élèves des écoles en Imprimerie : B. TRICHOT fait lecture de la note remise en séance relative au concours proposé par « presseedition.fr » (portail dédié aux directions des médias, de la communication, de l'édition, des arts graphiques et de l'imprimerie) au profit de l'association Laurette Fugain (lutte contre la leucémie).

Le concours s'adresse aux élèves des écoles de formation de l'imprimerie, et invite à la réalisation de différents documents (flyers, affichette, carte de membre, ...).

La proclamation des résultats et la remise des prix s'effectueront à l'occasion du salon Graphitec 2017.

L'IDEP est sollicité pour apporter son soutien financier à hauteur de 6 000 €.

Après en avoir débattu,

- **A l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration donnent un avis favorable à la participation financière de l'IDEP à hauteur de 6 000 € pour soutenir la mise en œuvre du concours organisé par presseedition.fr à destination des écoles de formation de l'imprimerie (financement projet associatif).**

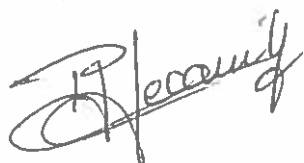
Stratégie « digital learning » / plateforme FOAD : B. TRICHOT informe du recrutement qualifié de Chef de projet Digital learning. Ce renfort s'effectue dans le de Sylvie SORIANO en cadre du projet « Digital Learning / Formation ouverte et à distance pour la filière des Industries graphiques » adopté par la Conseil d'administration du 9 juin 2016,

Recrutée en CDD, pour une durée de douze mois, S. SORIANO est placée sous la direction fonctionnelle de F. REVELEAU qui dirige ce projet.

Aucune autre question ou remarque n'ayant été soulevée, le Président Roger LECOMTE remercie tous les participants et lève la séance à 17h30.

Approuvé, le 8 juin 2017

Le président,



Roger LECOMTE

Le Trésorier,



René ANELOT

